



Comité Syndical du SIRTOM de la Région de BRIVE

Lundi 15 octobre 2018 à 18 H 00

Le Comité Syndical, dûment convoqué par M. LAPORTE, Président, s'est réuni au SIRTOM de BRIVE.

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	92
Votants : 89 x 1 voix + 3 x 6 voix	92
Et Pouvoirs : 1 x 1 voix et 1 x 6 voix	7

ORDRE DU JOUR

- 1 – Décision Modificative n°1
- 2 - Exonérations TiEOM 2019
- 3 – Tableau des effectifs
- 4 – Marché assurances – Lot assurance des prestations statutaires
- 5 –Marché acquisition de BOM pour l'année 2019
- 6 – Acquisition d'un terrain à proximité de BEAULIEU pour la construction d'un centre technique
- 7 – Admission en non-valeur
- 8 – Questions diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 00, remercie les personnes présentes et excuse les délégués n'ayant pu être présents.



1 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Cette décision modificative est un réajustement entre différents articles et ne remet pas en cause l'équilibre budgétaire.

2 – EXONERATIONS TiEOM DES LOCAUX A USAGE COMMERCIAUX OU INDUSTRIELS

La délibération des exonérations de TiEOM doit être prise chaque année. Elle centralise les demandes des communautés de communes.

M. LAPORTE, Président, rappelle que les exonérations ne pénalisent que les habitants du territoire des communautés qui les ont demandées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – TABLEAU DES EFFECTIFS

M. CHATEL, Vice-Président fait lecture du rapport.

M. LAPORTE, Président, précise, suite à une question d'un délégué, qu'il faut regarder les postes pourvus qui seuls reflètent les emplois effectifs. Les emplois budgétés permettent d'anticiper les avancements de grade et ainsi ne pas pénaliser les agents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4 – MARCHE DE SERVICES D'ASSURANCES

M. PLAZANET, Vice-Président, fait lecture du rapport.

M. LAPORTE, Président explique aux délégués que lors de l'adjudication du marché – lot n°5 : assurances statutaires du personnel, à la SMACL, pour les années 2016 à 2020, la cotisation appliquée jusqu'alors était de 0.90 % sur la masse salariale CNRACL, sans charges patronales.

Dans un courrier du 8 juin 2018, la compagnie d'assurance nous signifiait une augmentation du taux de 3.15 % pour les années 2019 et 2020. Après négociation avec la SMACL en octobre 2018, ce taux était ramené à 1.60 %. Cette cotisation est disproportionnée par rapport aux éléments fournis par la SMACL pour justifier cette augmentation. En relançant un marché pour les exercices 2019/2020, avec l'aide du cabinet de conseil « ARIMA », le SIRTOM devrait obtenir une base de cotisation correcte, en rapport avec les risques statutaires du personnel – Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie imputable au service (avec ou sans franchise).

En réponse à une déléguée, M. LAPORTE, précise qu'il n'y a pas de pénalité applicable par la SMACL pour dénonciation de marché en cours.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5 – ACQUISITION DE QUATRE BENNES A ORDURES MENAGERES

M. BOUSQUET, Vice-Président, fait lecture du rapport.

M. LAPORTE, Président, note qu'il y a un décalage important entre la commande effective et la livraison des camions et que ces derniers ne nous seront livrés qu'en 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6 – ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE TRANSFERT

Mme. FERLAND, membre du bureau, fait lecture du rapport.

M. LAPORTE, président, rappelle qu'il avait souhaité qu'avant la fin de son mandat, l'ensemble des communes soient desservies en collecte sélective. Les extensions sur le secteur de BEAULIEU seront facilitées avec l'implantation à NONARDS sur une parcelle touchant la déchèterie de BEAULIEU, d'un centre de transfert qui évitera tout le déplacement « haut le pied » qui se fait actuellement avec des véhicules partant de BRIVE pour collecter le Midi Corrèzien.

Le SYTTOM construira un Centre de transfert et le SIRTOM un bâtiment abritant les véhicules et le personnel composé de deux équipes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7 – ADMISSIONS EN NON VALEUR

M. GOUX, Trésorier du SIRTOM explique qu'il est ici question de titres qui n'ont pu être encaissés. Ces titres sont relatifs à la régie des professionnels. Ce sont des pertes de recette qu'il convient d'annuler.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8 – QUESTIONS DIVERSES

DECHETERIE DE MALEMORT

La déchèterie de MALEMORT vient d'être inaugurée. Elle répond à toutes les normes notamment avec une benne à trémie pour les gravats ou autres. 75 000 passages y sont recensés. La mise aux normes de toutes les déchèteries du SIRTOM est en cours.

TROC SIRTOM

Le site TROC SIRTOM a été mis en place il y a un mois environ. Du 17/09 au 11/10, il y a eu 80 comptes utilisateurs créés, 126 annonces mises en ligne, 20 ventes ou dons et 1 000 visites. Le bilan est déjà très positif.

Cette ressourcerie virtuelle rentre dans le cadre du développement durable, les échanges sont de proximités et contiennent un volet social, économique et environnemental.

ETUDE DE SATISFACTION

Suite aux différentes tables rondes avec les élus, usagers, professionnels et agents du SIRTOM, un questionnaire a été élaboré qui va servir lors de l'enquête téléphonique. 2 000 personnes seront consultées et le cabinet New Deal espère environ 1 500 réponses (220 professionnels – 110 collectivités – 1200 habitants). Les résultats seront communiqués au comité syndical de janvier 2019.

RAPPORT D'ACTIVITE

Le service communication est à la disposition des communes qui souhaitent faire des articles dans leur bulletin municipal.

APPEL A PROJET AUPREVERT

Le SIRTOM a été retenu pour l'appel à projet AUPREVERT. Le but de ce projet est de réduire les apports de déchets verts en déchèterie, notamment de certaines communes qui font des apports très importants.

Il comprend plusieurs volets :

- désignation d'un référent par commune qui sera formé au compostage – guide ou maître composteur,
- prêt d'un broyeur acquis par le SIRTOM, aux communes et aux collectivités,
- participation à hauteur de 50 % HT sur l'achat d'un kit mulching lors de l'achat d'une tondeuse.

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Mise en place en janvier 2019. Tous les emballages plastiques pourront être mis dans le bac jaune. Le service communication du SIRTOM va procéder à une pré-campagne (affichage, encart presse...). Une journée porte ouverte aura lieu le 21 novembre où tous les usagers, élus, secrétaires de mairie, agents sont conviés.

En janvier, distribution par voie postale non adressée d'un kit de communication (documents sur le tri, la redevance incitative, réglette de tri...), affichage, encart presse. Le SIRTOM souhaite que les communes servent de relais.

Parallèlement, une campagne de communication sera mise en place pour diriger les papiers, journaux-magazines vers les colonnes bleues de tri, situées à côté des colonnes à verre. Ce papier n'étant pas souillé par les emballages et pourra donc être valorisé directement. Avec les nouvelles consignes de tri, le volume mis dans le bac jaune va augmenter. En sortant le papier et les journaux magazines, nous gagnerons de la place et nous aurons une meilleure valorisation.

Les usagers ayant pris l'habitude de mettre le papier dans leur bac jaune auront peut-être l'impression de revenir en arrière et nous devons faire preuve de pédagogie pour que le geste d'aller vers les colonnes bleues soit bien compris.

Une densification des colonnes papier se fera tout au long de l'année.

M. PERDRIX, délégué commune d'Ayen, demande quel sera l'impact sur la taxe incitative dans la mesure où avec les extensions, les bacs marrons ne seront sortis que de façons épisodiques.

M. LAPORTE, Président, précise que l'évolution des tonnages est suivie mois par mois et que nous serons effectivement, peut-être amené à changer les modalités de la part variable. Pour l'instant, le prix par habitant est stabilisé à 84.33 € par habitant.

Nous regardons avec la plus grande attention le règlement régional de prévention des déchets, dont l'objectif, entre autre, est de faire baisser l'utilisation des plastiques. Il n'est pas possible aujourd'hui d'avoir une prospective à très long terme avec de nouvelles directives qui arrivent régulièrement. Le SIRTOM devra s'adapter.

Une autre piste pour réduire les déchets est la collecte des restes de repas. Cette collecte sur BRIVE étendue à un nouveau quartier aura une incidence sur la collecte et sa généralisation impactera l'organisation du SIRTOM. Ce que nous souhaitons, c'est que des communes rurales se portent volontaires pour expérimenter la collecte des bio-déchets.

M. TILLET, délégué commune de Jugeals Nazareth, intervient pour suggérer qu'il faut des modes alternatifs pour réduire les déchets comme les poules par exemple que certaines collectivités donnent aux habitants et qu'il faut toucher le système au niveau de la grande distribution.



L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, le Président lève la séance à 20 H 00.